



Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 avril 2015 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents : Madame la conseillère Annie Lussier, Messieurs les conseillers Benoit Séguin, Claude Poissant, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay était présente ; la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
 - 7.2 Nomination du directeur général adjoint, responsable des travaux publics
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Autorisation à la directrice générale pour assister au congrès annuel de la COMAQ
 - 8.3 Abrogation de la résolution n° 14-12-207 - Transfert de l'excédent de fonctionnement non affecté
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
 - 10.4 Entente de la facturation des interventions en incendie entre les trois municipalités
 - 10.5 Autorisation au Maire de signer le protocole d'entente intermunicipale pour l'embauche d'un préventionniste haut risque
 - 10.6 Autorisation pour l'installation d'un nouveau réseau de pompage dans la caserne
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation pour traverser la Municipalité dans le cadre d'un tour cycliste organisé par la Chambre de Commerce et d'industrie Royal Roussillon
 - 11.3 Nomination du journalier - chauffeur
 - 11.4 Autorisation pour procéder au balayage des rues printanier
 - 11.5 Autorisation pour procéder au fauchage des abords de chemins – Saison 2015
 - 11.6 Autorisation pour procéder à l'achat d'abats-poussière pour les chemins de gravier et de terre
 - 11.7 Autorisation pour procéder au lignage annuel des rues de la Municipalité
 - 11.8 Autorisation pour procéder aux travaux d'inspection et de nettoyage des conduites pluviales de la rue Principale et de la rue de l'École
 - 11.9 Autorisation pour effectuer des travaux d'entretien annuel des secteurs asphaltés de la Municipalité
 - 11.10 Autorisation pour effectuer des travaux de scellement de fissures
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier



13. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant
- 13.2 Transfert d'un montant au surplus accumulé à l'entretien et la réfection du réseau d'égout pour l'exercice financier 2014
- 13.3 Transfert au surplus accumulé affecté a l'entretien et la réfection du réseau pour l'exercice financier 2015
- 13.4 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre une (1) journée de formation pour le Règlement sur le prélèvement des eaux (RPEP)
- 13.5 Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour Renaud Cardinal
- 13.6 Autorisation à deux (2) membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour assister à une formation sur l'accessibilité sociale
- 13.7 Autorisation pour le nettoyage de la station de pompage de l'usine d'épuration

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

- 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - Le conseiller Sylvain Seyer

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-04-061 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2015, en reclassant le point 11.11 intitulé « *Autorisation pour le nettoyage de la station de pompage de l'usine d'épuration* » au point 13.7 de l'ordre du jour.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

Période de questions du public: Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle et il n'y a aucune question.

Correspondances : La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

15-04-062 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-063 Nomination du directeur général adjoint, responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 14-12-229 a été adoptée le 1^{er} décembre 2014 et que celle-ci a pour effet l'application du rapport final intitulé : *Analyse du fonctionnement et la planification des effectifs*;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final recommande l'amélioration de certains éléments au poste occupé par Monsieur Carl Simard pour les six (6) prochains mois;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 3 novembre 2014 entre la direction générale et l'employé afin d'établir une liste de points à améliorer pour la première période probatoire de cinq (5) mois, échue le 3 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la première période probatoire recommandée a été appliquée et que les améliorations requises au processus d'embauche sont toujours en cours ;



IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE NOMMER** Monsieur Carl Simard pour le poste directeur général adjoint, responsable des travaux publics pour la municipalité de Saint-Édouard à compter du 8 avril 2015; **QUE** Monsieur Carl Simard aura une période de probation de six (6) mois; **QUE** le contrat fasse partie intégrante de cette résolution **ET QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le contrat de travail sur les conditions salariales convenues entre les parties.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-04-064 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 99 795.77 \$.

QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2015-03** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE			

15-04-065 Autorisation à la directrice générale pour assister au congrès annuel de la COMAQ

CONSIDÉRANT QUE les 47es assises annuelles de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec auront lieu du 27 au 29 mai 2015 au coût de 969,24\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la directrice générale à ce colloque est très avantageuse pour la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Seguin **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la participation de la directrice générale au congrès annuel de la COMAQ et **QUE** toutes les dépenses encourues lui soient remboursées telles que mentionnées dans son contrat de travail **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Benoit Séguin	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

15-04-066 Abrogation de la résolution n° 14-12-207 - Transfert de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT QU'au mois de novembre 2014, la secrétaire-trésorière avait estimé un déficit pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU'elle avait recommandé au Conseil de transférer un montant de 100 000 dollars du surplus accumulé non affecté au budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le calcul de l'estimation elle avait oublié de prendre en considération les subventions à recevoir du Ministère des finances concernant le règlement d'emprunt n° 2004-181;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ABROGER** la résolution n° 14-12-207 intitulée «*Transfert de fonctionnement non affecté* », car après recalcule, il n'y a pas lieu de transférer ce montant.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Racette mentionne que la dalle à la caserne est endommagée et qu'il est prévu de la réparer. Il faudra prévoir un dispositif brise-glace, car cela est très dangereux. Le message sera transféré au responsable des travaux publics.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne qu'il a reçu une contre-offre du comité de négociation des pompiers. Une rencontre est planifiée pour en faire l'analyse et elle sera présentée au Conseil à une session de travail subséquente.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le Maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Un processus d'embauche pour employer un préventionniste à haut risque est en cour. Pour ce faire, un protocole d'entente a été élaboré et sera signé par les municipalités de Saint-Michel, Sherrington et Saint-Édouard. La municipalité de Saint-Michel deviendra l'employeur de cette ressource au niveau de l'administration.

Comité de parrainage Sûreté du Québec– Le Conseiller Claude Poissant

- Aucun

15-04-067 Entente de la facturation des interventions en incendie entre les trois municipalités

CONSIDÉRANT QUE les écarts des montants facturés entre chaque municipalité pour une période donnée sont dérisoires;

CONSIDÉRANT QUE chaque mois, les municipalités doivent s'échanger des chèques afin de remettre les compteurs à zéro;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de s'entendre sur la tarification et la facturation des services incendies lors de l'entraide;

CONSIDÉRANT QUE le comité du Trio suite au procès-verbal du 21 octobre 2014 recommande au conseil municipal des trois municipalités participantes de ne plus facturer à partir du 14 avril 2015 les appels d'entraides lors des interventions majeures d'une durée supérieure à 5 heures, de ne plus facturer les appels à la pièce et que chaque service incendie dresse un décompte de chaque intervention pour chacun des territoires de desserte en entraide;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** les recommandations du comité du Trio **DE MANDATER** le comité du Trio pour l'analyse des écarts afin de recommander ou non la facturation desdits écarts sur une base trimestrielle et **DE PRÉSENTER** le résultat au Conseil des trois (3) municipalités suite à l'analyse.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-068 Autorisation au Maire de signer le protocole d'entente intermunicipale pour l'embauche d'un préventionniste haut risque

CONSIDÉRANT QUE monsieur Shane Sévigny ne peut continuer le travail de préventionniste haut risque pour les trois (3) municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) municipalités, Saint-Édouard, St-Patrice-de-Sherrington et Saint-Michel ont pour objectifs de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque relatives à la prévention des incendies de risque élevé ainsi qu'à la force de frappe, c'est-à-dire d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'aucune des trois (3) municipalités ne peuvent se permettre l'embauche d'un préventionniste haut risque à temps plein pour chacune d'entres-elles;



CONSIDÉRANT QUE le comité du Trio se sont rencontré à plusieurs reprises pour convenir d'un protocole d'entente intermunicipale pour l'embauche d'un préventionniste haut risque à temps plein et de partager le coût de cette embauche à une proportion de quinze (15) heures pour Saint-Michel, douze (12) heures pour Saint-Patrice-de-Sherrington et huit (8) heures pour Saint-Édouard et de toutes autres dépenses mentionnées dans le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé le protocole d'entente à une session de travail pour discussion et explication et **QUE** les deux (2) représentants du comité du Trio recommandent;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Séguin **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le Maire à signer le protocole d'entente intermunicipale pour l'embauche d'un préventionniste haut risque **ET QUE** ce protocole fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O					
# 2 – Benoit Séguin	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE				✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE				
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE				

15-04-069 Autorisation pour l'installation d'un nouveau réseau de pompage dans la caserne

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a entamé des procédures pour mettre à niveau les installations de sécurité destinées aux citoyens en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un réservoir d'eau sous le bâtiment (citerne) situé au 58, rue de l'École ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques des installations actuelles augmentent le temps de réponse lors d'un appel d'urgence et qu'il y a lieu de les mettre à niveau ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité trois (3) soumissionnaires à nous établir un prix pour effectuer les mises à niveau nécessaires et que nous avons reçu les prix suivants :

Soumissionnaire n'ayant pas répondu :

- Global Inc.

Soumissionnaires ayant répondu :

- Fredette & fils Ltée : 7 900.00 dollars (taxes en sus)
- Plomberie PLM Inc. : 7 370.95 dollars (taxes en sus)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat de mise à niveau de la citerne à Plomberie PLM Inc. au coût de 7 370.95 \$ plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O					
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE				✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE				
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE				

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Le maire mentionne qu'il y a beaucoup de travaux qui s'en viennent pour le printemps. Un suivi est actuellement fait sur l'évolution des nids-de-poule. Dans le mois qui vient de passer, les ponceaux ont été mis à niveau afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route. Un programme de colmatage de fissures débutera au printemps.

15-04-070 Autorisation pour traverser la Municipalité dans le cadre d'un tour cycliste organisé par la Chambre de Commerce et d'industrie Royal Roussillon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a reçu une demande de passage à vélo sur son territoire de la part du CYCLO-DÉFI pour une activité qui se déroulera le 9 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis lors de l'activité seront remis au profit de *La Maison du Goéland* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a reçu l'itinéraire de CYCLO-DÉFI ;



IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le passage des cyclistes de CYCLO-DÉFI sur le territoire de la Municipalité le 9 mai 2015.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-071 Nomination du journalier - chauffeur

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'affichage du poste de journalier – chauffeur;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint et responsable des travaux publics a analysé les demandes de candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint et responsable des travaux publics a procédé à la formation d'un comité de sélection d'embauche pour passer des entrevues à six (6) candidats avec un questionnaire et un formulaire d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des entrevues a été déposé par le comité de sélection d'embauche avec une recommandation à la session de travail du 2 avril 2015 aux membres du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE NOMMER** Monsieur Éric Martel pour le poste de journalier – chauffeur pour la municipalité de Saint-Édouard à compter du 13 avril 2014 **QUE** la période de probation soit de 6 mois ;

QUE le contrat d'embauche fasse partie intégrante de cette résolution **ET QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le contrat de travail sur les conditions salariales convenues entre les parties.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-072 Autorisation pour procéder au balayage printanier des rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, comme à chaque année, octroyer un contrat pour le balayage des rues pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Balaye Pro Inc.	75.00\$ / heure
Groupe Villeneuve Inc.	90.00\$ / heure
Les pavages Chenail	85.00\$ / heure

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le balayage des rues printanier pour l'année 2015 à Balaye Pro au coût de 75 dollars de l'heure plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-073 Autorisation pour procéder au fauchage des abords de chemins – Saison 2015

CONSIDÉRANT QUE les végétaux et les herbes poussent sur les abords de chemins en saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la coupe de végétaux permet un meilleur écoulement de l'eau et une meilleure visibilité des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter le règlement sur les nuisances ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 26,5 kilomètres de chemin et de fossés à faucher ;



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le fauchage des abords de chemins pour l'année 2015 à la Compagnie André Paris Inc. au coût de 3 960 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-074 Autorisation pour procéder à l'achat d'abats-poussière pour les chemins de gravier et de terre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'utiliser les flocons de calcium pour les abats-poussières utilisé en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilisera ces abats-poussières dans le rang Saint-Georges, dans le cul de sac du rang de l'Église et sur la rue Cloutier deux (2) fois dans la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'abats-poussière est essentiel à l'entretien et à la préservation des chemins de gravier et de terre;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que deux (2) compagnies qui ont du calcium en flocon en ballot individuel de une (1) tonne;

Entreprises	Prix / tonne Calcium	Total livré + tx
Sel Warwick	488 \$	3 904 \$
CALCLO	585 \$	4 680 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour l'achat d'abats-poussière pour l'année 2015 à la Compagnie Sel Warwick inc. au coût de 3 904 \$ plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-075 Autorisation pour procéder au lignage annuel des rues de la Municipalité

CONSIDÉRANT l'expérience difficile vécue en 2013 avec la firme T.R.A. retenue par la MRC Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les cinq (5) soumissions de lignages suivantes :

Compagnies	Coût/mètre linéaire	Coût des traverses piétonnes (4)	Coût des lignes d'arrêt (7)	Total avant taxes
Profilco inc.	0,250 \$	240,00 \$	175,00 \$	4 032,46 \$
Lignco-Sigma inc.	0,199 \$	300,00 \$	175,00 \$	3 747,16 \$
Lignes Maska	0,189 \$	216,00 \$	147,00 \$	3 470,73 \$
Marquage Signalisation	0,240 \$	236,00 \$	133,00 \$	4 298,88 \$
Marquage et Traçage du Québec	0,179 \$	320,00 \$	140,00 \$	3 403,30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Benoit Séguin **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le lignage annuel des rues à la firme Marquage et traçage du Québec au montant total de 3 403,30 \$ plus taxes, **QUE** la MRC Jardins-de-Napierville soit avisée de notre choix de ne pas faire partie de leur groupe pour l'année 2015 **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-076 Autorisation pour procéder aux travaux d'inspection et de nettoyage des conduites pluviales de la rue Principale et de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE des travaux de repavage sont prévus sur la portion de la rue Principale appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des conduites pluviales incombe à la Municipalité et que la conduite visée mesure approximativement 1 800 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu d'inspection de ces conduites par le passé et qu'il est à l'avantage de la Municipalité de connaître l'état de la situation avant le début des travaux prévus par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la réponse de cinq (5) soumissionnaires pour effectuer les travaux et l'inspection prévue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'EFFECTUER** les travaux d'inspection et de nettoyage nécessaires par la compagnie Sanibert au coût total de 3852.00 \$ plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-077 Autorisation pour effectuer des travaux d'entretien annuel des secteurs asphaltés de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE les zones pavées en asphalte doivent être entretenues régulièrement afin de limiter les dommages causés par le ruissellement de l'eau, le passage des véhicules et l'usure général ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'asphalte requise pour effectuer les correctifs est estimée à 36.15 tonnes métriques pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'EFFECTUER** les correctifs nécessaires par l'Équipe Marcil au coût de 415.00 \$ la tonne plus taxes, tel que présenté sur la soumission n° 0356 **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-078 Autorisation pour effectuer des travaux de scellement de fissures

CONSIDÉRANT QUE le colmatage des fissures effectué en 2012 et 2013 a donné des résultats positifs et permis de prévenir la dégradation des infrastructures routières de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les zones pavées doivent être entretenues régulièrement afin de limiter les dommages causés par le ruissellement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la période idéale pour effectuer une telle opération se situe au milieu du dégel, soit en avril ou en mai ;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Parc, la partie nord de la rue Principale, le rang des Sloan et le rang de l'Église sont concernés par cette opération ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoit Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le scellement des fissures tel que défini sur la soumission n° 00365 présentée par la Compagnie L'Équipe Marcil Inc. à un montant de 2,25 \$ le mètre linéaire plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (N)	(O) (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Benoit Séguin	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE		

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier

- La prochaine rencontre annuelle des Loisirs aura lieu au septembre prochain et c'est à ce moment qu'un président sera nommé.
- Les inscriptions au camp de jour se dérouleront le 28 avril prochain et le processus d'embauche pour les animateurs est en cours.
- Dans le cadre de la semaine des bénévoles qui se déroulera entre le 12 et le 18 avril prochain, un message pour remercier les bénévoles de la Municipalité paraîtra dans le bulletin municipal et sur l'afficheur extérieur.
- La demande de reconnaissance de nos bénévoles a bel et bien été envoyée en janvier dernier. Malheureusement, une missive datée du 2 avril mentionne que les deux (2) candidatures présentées ont été rejetées.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

- Suite à la précédente rencontre avec Monsieur Brazeau, notre ingénieur mandaté, la personne qui remplace Monsieur Fortier au MAMROT a tenté d'être contactée. Or, cette personne ne retourne pas ses appels et nous sommes dans l'attente de réponses.

15-04-079 Transfert d'un montant au surplus accumulé à l'entretien et la réfection du réseau d'égout pour l'exercice financier 2014

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2014 a été adopté le 9 décembre 2013, résolution numéro 13-12-229 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un montant de 15 480.00\$ non dépensé, versus les dépenses réelles ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une somme de 15 480.00\$ non dépensés dans le montant prévu au budget de l'exercice financier de 2014 dans les postes de grand-livre de 02-415-00-000 à 02-415-00-999;

CONSIDÉRANT QUE ce montant avait été alloué pour l'achat d'un débitmètre ainsi que pour l'expertise d'une firme d'ingénieur à la vérification des mesures MES et que ces projets n'ont pas été réalisés en 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE TRANSFÉRER** le montant de 15 480.00\$ au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (N)	(O) (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE		

15-04-080 Transfert au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2015 a été adopté le 1^{er} décembre 2014 résolution numéro 14-12-196.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour l'entretien et la réfection du réseau d'égout sont au montant de 98 931\$ et enregistré aux postes de grand-livre 02-415-00-000 à 02-415-00-999 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** tout montant non dépensé au 31 décembre 2015 aux postes budgétaires 02-415-00-000 à 02-415-00-999 soient transférés au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égouts .

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR VOTE CONTRE (N)	(O) (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE		



15-04-081 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre une (1) journée de formation pour le Règlement sur le prélèvement des eaux (RPEP)

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux est en vigueur depuis le 14 août 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le prélèvement des eaux* remplace le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* et que de nouvelles procédures sont requises lors de la collecte d'eau pour les analyses ou de l'émission d'un certificat de captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec* (COMBEQ) le mardi 28 avril 2015 pour une journée complète à la ville de Drummondville ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à suivre la formation ci-haut mentionnée au coût de 310,43\$ taxes incluses **ET QUE** cette dépense ainsi que toutes dépenses encourues lors de la formation soit payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-082 Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour Renaud Cardinal

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui à la C.P.T.A.Q. a été déposée par Monsieur Renaud Cardinal à la municipalité de Saint-Édouard concernant les lots n° 5 186 296 et et n° 5 136 658 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'effectuer un échange de terrain d'une superficie d'environ 250 m² entre Renaud Cardinal et Les Fermes J.P.R. Cardinal Inc. pour régulariser une situation d'empiétement ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme quant au règlement de zonage n° 90-115 en vigueur dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés ne font pas partie des îlots déstructurés établis au sein du Règlement de contrôle intérimaire n° URB 158 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas créer d'inconvénients ou de contraintes supplémentaires à l'homogénéité agricole du secteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'APPUYER** la présente demande auprès de la C.P.T.A.Q.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-04-083 Autorisation à deux (2) membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour assister à une formation sur l'acceptabilité sociale

CONSIDÉRANT QUE le CCU est appelé à prendre une place de plus en plus importante dans le pouvoir de recommandation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera appelé à développer de nouveaux projets au courant des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle réglementation d'urbanisme qui sera adoptée en 2015 prévoira des mesures qui nécessiteront de plus en plus l'avis du CCU;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de développer des projets optimisés et que le CCU a un rôle de premier plan à jouer dans l'acceptabilité sociale des projets;

CONSIDÉRANT QU'une formation sur le CCU et l'acceptabilité sociale est offerte par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) le 25 avril 2015 au coût de 264.44 \$ taxes incluses par participant;



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la participation de Monsieur Jean-Michel Dupuis, Président et de Monsieur Daniel Racette, membre représentant des élus à la journée de formation prévue, **QUE** toutes les dépenses encourues leur soient remboursées **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	#	Nom	O
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Benoît Séguin	O	# 6	Alain Poissant	P
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

15-04-084 Autorisation pour le nettoyage de la station de pompage de l'usine d'épuration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le nettoyage de station de pompage deux (2) fois par année, soit au printemps et à l'automne ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la station de pompage permet un meilleur écoulement et un meilleur fonctionnement des composantes de l'usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu ~~deux (2)~~ trois (3) soumissions pour effectuer les travaux de nettoyage biannuels : *R.L.*

	Dassyloi	ABC Environnement	Sanibert
Coût mai	1 500,00 \$	1 985,00 \$	930,00 \$
Coût novembre	1 500,00 \$	1 985,00 \$	870,00 \$
Total avant taxes	3 000,00 \$	3 970,00 \$	1 800,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le nettoyage de la station de pompage pour l'automne et pour le printemps à la compagnie Sanibert pour un coût total de 1 800,00\$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	#	Nom	O
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Benoît Séguin	O	# 6	Alain Poissant	P
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – Le conseiller Sylvain Seyer

- La responsable de la bibliothèque, Madame Marcotte, a entrepris et réussi une négociation afin de solutionner la problématique des 500 livres disparus de Réseau Biblio pour une somme totale de 22 000 dollars. Parmi ces livres disparus, il y avait des disparitions qui dataient de 1998.

Pour régler le problème, elle a négocié et argumenté avec la représentante du Réseau Biblio. Elle expliqua qu'elle souhaitait remettre la bibliothèque sur pied et recommencer à neuf. La représentante du Réseau Biblio s'est montrée conciliante et une entente a été convenue, soit le paiement des livres les plus neufs au nombre de 18 pour un montant total de 767.52 \$ incluant les taxes.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

- Une réunion pour la conception du site web est prévue le 8 avril prochain.
- L'installation du serveur se déroulera dans la semaine du 13 avril prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS Quatre (4) personnes sont dans la salle et il y a deux (2) questions :

- **Madame Boulerville du 566, rang des Sloan :** Elle souhaite avoir un suivi concernant la lettre pour le changement de numéro civique qu'elle a déposée à la réception :

- **Réponse :** Le dossier sera transféré à l'inspectrice municipale et elle contactera madame Boulerville dans les prochains jours.



➤ **Monsieur Gaétan Boulerice du 192, rue Principale** : Il souhaite connaître la cédule du MTQ concernant la reconstruction du viaduc de l'autoroute 15 de la montée du Moulin, car il en n'a été mention dans la dernière parution du journal Le Coup d'œil.

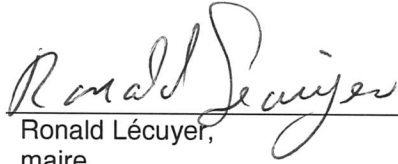
- **Réponse** : Le Maire mentionne que lors de la rencontre l'an passée une équipe du MTQ nous a mentionné que tous les communiqués seront acheminés aux citoyens de Saint-Édouard. La directrice générale fera un suivi dans ce dossier dans les jours à venir et elle assure à monsieur Boulerice que les citoyens seront informés également par le bulletin municipal et par envoi spécial lorsqu'elle aura les informations du MTQ.

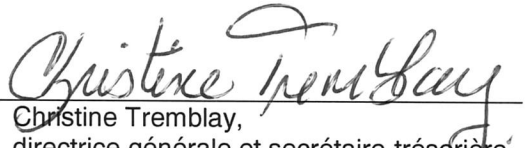
VARIA

15-04-085 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 21h17.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
maire


Christine Tremblay,
directrice générale et secrétaire-trésorière